

• CONVIV'ART

Le dimanche 15 décembre à 18 h 30 à l'église de Gardonne, plus de 50 choristes, Conviv'Art et son groupe vocal «Vocal'Ease» accompagné par la chorale de Sainte Foy des Vignes, vous proposent une soirée festive tout en musique et en chansons.

Une balade dans l'espace et dans le temps avec deux récitals composés de variétés françaises et étrangères, et bien sûr un avant-goût de la féerie de Noël. L'entrée est libre, la recette n'existera qu'avec la générosité des spectateurs («recette au chapeau»).



• REPAS DES ANCIENS

Le conseil municipal offrira à nos anciens un repas qui se déroulera le samedi 25 janvier à 12 h à la salle du foyer club. Si vous êtes nés avant le 31 décembre 1950, pensez à vous faire inscrire auprès de la mairie avant le 17 janvier.



• VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie de présentation des vœux à la population pour la nouvelle année le vendredi 10 janvier à 19 h à la salle du Foyer Club.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur et la galette vous seront offerts.



• SMD3 - POUBELLES

Dès que nous aurons des informations justes et précises nous ne manquerons pas de vous informer.

En attendant vous pouvez vous connectez sur le site du SMD3 ou au téléphone au 09 71 00 84 24

• ANIMATIONS DE LA COMMUNE



- **CONCERT DE NOËL - Conviv'art (église) -15 décembre 2024 - 18 H 30**
- **CONCERT DE NOËL - Trèfle Gardonnais (salle du Foyer Club)**
- 21 décembre 2024 - 18 H 30
- **VŒUX DU MAIRE ET DE SON CONSEIL - 10 janvier - 19 H**
- **QUINE - Comité de Jumelage - 12 janvier - 14 H 30**
- **QUINE - Club de l'amitié - 14 janvier - 14 H 15**
- **REPAS DES ANCIENS - 25 janvier - 12 H**



N°201

www.gardonne.fr - mairiedegardonne@orange.fr
Facebook : Mairie de Gardonne

Informations Municipales
Décembre 2024



*La fin de l'année doit être le moment
d'un grand nettoyage afin de recevoir
l'année qui vient dans la pureté
et la lumière.*

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Décembre devrait être un mois de paix, de partage et de fraternité... Malheureusement il n'en est rien, le monde va mal et la trêve de Noël n'empêchera pas les guerres et les conflits.

Le spectacle de nos dirigeants nationaux est affligeant, nous n'y comprenons plus rien !

Et pendant ce temps-là, le peuple trinque et subit.

Je veux tout de même continuer à croire en un monde meilleur, continuer à garder espoir même si chaque jour qui passe nous prouve que les hommes ne tireront jamais les leçons du passé...

Je souhaite que Noël puisse être malgré tout un moment de partage et de joie pour chacun de vous, et je fais le vœu qu'il y ait moins de solitude et d'indifférence et davantage d'altruisme.

Le 1^{er} décembre a eu lieu le Téléthon : 2167,20 euros ont été récoltés. Merci à tous ceux qui se sont mobilisés en préparant ou en venant participer à cette noble cause.

Ce même jour a eu lieu le Marché de Noël, installé pour la première fois à la salle du Foyer-Club.

Le 15 décembre, à 18h30 en l'église de Gardonne, le groupe vocal « Vocal'ease » nous proposera un concert de variétés et de chants de Noël.

Venez nombreux partager ce moment suspendu en vous laissant bercer par la musique toujours fédératrice.

Le vendredi 10 janvier 2025, le conseil municipal et moi-même serons heureux de vous recevoir afin de partager la galette lors des traditionnels vœux du maire, salle du Foyer-Club à 19h.

Viendra ensuite le repas des anciens, moment de partage et de joie, que nous aurons le plaisir de servir le samedi 25 janvier à midi, toujours au Foyer-Club.

Mais avant tout cela, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Puissent-elles vous apporter chaleur et réconfort auprès des êtres qui vous sont chers.

Joyeux Noël à tous.

Bien à vous, votre Maire, Pascal DELTEIL.



Le mercredi 5 novembre à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Remerciements de la famille DESTAL pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de M. DESTAL Jean.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2024.
Le procès-verbal de la séance du 2 octobre n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Tarifs communaux 2025.

À compter du 1^{er} janvier 2025, de nouveaux tarifs vont s'appliquer avec une augmentation de 2 à 5 % pour certains :

Concession cimetièrre : + 2 % - 94,47 € le m²

Columbarium : + 2 % - 268,58 € la case

Droit de place terrasse café l'Escale : + 2% - 57,43€ /an pour la partie non couverte - 402,09 € /an pour la partie couverte

Droit de place terrasse local commercial 2 : + 2% - 57,43 € /an

Droit de place terrasse local commercial 3 : + 2 % - 57,43 € /an

Droit de place point accueil canoë : + 2 % - 364,15 € /saison

Garderie : + 2 % - 40,14 €/mois pour un enfant

À partir de 16h de présence dans le mois

- 31,36 €/mois par enfant famille de 2 enfants

- 26,27 €/mois par enfant famille de 3 enfants

- 21,31 €/mois par enfant famille de 4 enfants et +

- 1,37 € la ½ heure de garderie occasionnelle

Repas restaurant scolaire : + 5 % - 2,42 € par enfant

- 1,26 € par enfant à partir du 3^{ème} enfant

- 6,37 € pour les enseignants et le personnel communal

Repas restaurant du centre de loisirs : + 5 % - 2,42 € par enfant

Droit de place du marché : + 3 % - 0,52 € le m² - 0,48 € par véhicule,

33,70 €/trimestre location prise 5 ampères

41,65 €/trimestre location prise 16 ampères

Les tarifs de la location de la salle du Foyer-Club, des photocopies ainsi que de la location des courts de tennis restent inchangés à savoir :

Location du Foyer-Club :

- Pour les personnes domiciliées à Gardonne

216 €/journée en semaine, 300 € pour 2 jours consécutifs en week-end

- Pour les personnes domiciliées hors Gardonne

377 €/ journée en semaine, 540 € pour 2 jours consécutifs en week-end

Caution de 1 000 € pour toute location gratuite ou payante.

• SOCIÉTÉ DE CHASSE

HALLOWEEN CHASSEUR

Encore une fois les Gardonnais et Gardonnaises (mais pas qu'eux) ont fait honneur à notre stand d'Halloween chasseur qui s'est vite retrouvé en quasi rupture de stock. Merci à tous ! C'est toujours un bonheur pour nous que de régaler vos papilles et de mettre en valeur le gibier que nous prélevons...



Rendez-vous sur le stand du Téléthon le 1^{er} décembre avec nos civets de chevreuil, pâtés et confitures au profit de cette noble cause, et un peu plus tard, le 19 janvier, sur le parking du Brandissou pour notre galette des chasseurs, avec quelques nouveautés...

À bientôt



• A.I.P.E.

Le dimanche 24 novembre vers 15 h 30 c'était l'effervescence à la salle du gymnase Fernand Mourgues. De nombreux enfants et accompagnants avaient pris place pour le spectacle Dream. Des enfants heureux de voir ce beau spectacle.

Félicitations à l'association des Parents d'élèves et au Père Noël pour ce bel après midi



• DUCKS DE GARDONNE - FOOTBALL AMÉRICAIN

En route pour la journée 2 de l'Exagonal challenge le 15 décembre.

Pour l'occasion, nous accueillerons les Aurochs de Cahors pour le premier match à domicile. À 10 jours de Noël, nous aurons l'honneur de recevoir le Père Noël qui donnera le coup d'envoi. L'ouverture des portes du stade municipal aura lieu à 12 heures et le Kick-off sera donné à 14 h.

Pour l'occasion, une buvette et un snacking seront ouverts.

Donc soyez présents pour venir soutenir Nos Ducks !

• LE DISPOSITIF INFIRMIER DE PRÉVENTION SANTÉ (DIPS)

C'est à la salle du Foyer-Club, le 19 novembre 2024, qu'a eu lieu la réunion publique sur le DISP.

Mme Véronique CHANEL infirmière, ainsi que Mme Auréa PRINCE chargée de communication, détachées du Centre Hospitalier de Périgueux, ont fait la présentation de ce dispositif devant une trentaine de personnes.



Qu'est-ce que le DISP ? C'est une équipe composée de 5 infirmiers intervenant sur l'ensemble du territoire de la Dordogne, à destination de tous les seniors.

La consultation, entièrement gratuite, propose une évaluation de la mobilité, la mémoire, la vue, l'humeur, la nutrition, ou encore l'audition entre autres, et permet de guider la personne pour l'aider à préserver ses capacités.

Un bilan physique est également abordé ; ex : le poids, la taille, la tension... Cette consultation individuelle aborde différentes thématiques durant 1h30. Aucune prescription médicale n'est nécessaire. À l'issue de cette consultation, une synthèse avec les résultats des tests et les préconisations personnalisées est envoyée au patient, ainsi qu'à son médecin traitant.

Un suivi téléphonique est assuré et un an après, une nouvelle consultation est proposée. Pour rappel, ce diagnostic ne se substitue pas à l'avis de votre médecin, il est complémentaire et préventif.

L'intérêt dans nos villages ruraux où tout le monde n'a pas forcément de médecin référent, est que chacun puisse obtenir des informations sur ses inquiétudes concernant certaines pathologies, sur ses habitudes de vie, en ayant le temps de les exprimer.

Dans tous les cas, l'infirmier(e) qui assurera cette consultation vous dirigera vers un médecin spécialiste si nécessaire.

Si vous n'avez pu être présent à cette réunion mais que ce dispositif vous intéresse, vous pouvez demander plus d'informations ou prendre un rdv au : 05 53 45 30 55

La commune de Gardonne ne possède pas encore de local réservé à ces consultations, mais dans l'attente d'en mettre un à disposition, des locaux sont déjà en place à Prignonieux ou à La Force.



• CIMETIÈRE

Il sera procédé par les services municipaux à l'enlèvement des chrysanthèmes fanés sur les tombes à partir du lundi 16 décembre.

- Pour location payante, un acompte de 80 € pour la journée et 150 € pour les 2 jours consécutifs est demandé lors de la réservation. En cas de désistement de moins de 30 jours avant la date de la manifestation, l'acompte pourra être conservé.

- Photocopies

Couleur : Format A4 - Recto : 0,60 € - Recto/verso : 1,20 €

Format A3 - Recto : 1 € - Recto/verso : 2 €

Noir et Blanc : Format A4 - Recto : 0,30 € - Recto/verso : 0,60 €

Format A3 - Recto : 0,40 € - Recto/verso : 0,80 €

Courts de tennis - Utilisation pendant 1 h : 8 € - Caution : 10 €

Le règlement doit se faire au moment de la remise des clés.

Les tarifs de location des tables, chaises, bancs, percolateur et boulier ne subissent pas d'augmentation à savoir :

- entreprises gardonnaises, associations gardonnaises, et personnes domiciliées à Gardonne :

- Table : 2 € - Chaise : 0,40 € - Banc : 1 € - Percolateur : 5 €

- Boulier : 5 € (uniquement aux associations gardonnaises)

- Vidéoprojecteur : 5 € (uniquement aux associations gardonnaises)

Gobelets lavables gratuit (uniquement aux associations gardonnaises) : 1 € par gobelet non restitué

- associations extérieures à la commune et personnes domiciliées hors Gardonne :

Table : 3 € - Chaise : 0,80 € - Banc : 2 € - Percolateur : 7 €

Les réservations seront faites sur un imprimé à retirer à la mairie.

Le transport sera assuré par l'utilisateur

Le matériel endommagé et non rendu sera facturé sur la base de son prix de remplacement.

Les tarifs de la piscine, du bar de la piscine et du camping municipal seront fixés en début d'année 2025.

Les tarifs 2025 sont adoptés à l'unanimité

- Tarifs des repas au restaurant du centre de loisirs HORIZON 3000.

Monsieur le maire rappelle que le prix du repas actuellement est de 2,30 €. À compter du 1^{er} janvier 2025, le prix du repas sera de 2,42 € par enfant.

- Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la mairie de Gardonne pour la confection des repas de la crèche de Razac de Saussignac.

La mairie de Gardonne disposant du personnel et des équipements de restauration a été missionnée par le CAB depuis le 27 août 2024 pour confectionner les repas de la crèche de Razac de Saussignac « La Petite Ourse » et effectuer les achats de denrées et produits alimentaires. Le prix du repas pour les enfants est fixé à 2,42 € à partir du 1^{er} janvier 2025. Les repas du 27 août au 31 décembre 2024 seront facturés à 2,30 €.

Afin de fixer les conditions de fonctionnement de la restauration de la crèche, il y a lieu de mettre en place une convention de partenariat.

- Sinistre dégâts des eaux au Restaurant scolaire : remboursement complémentaire.

Le conseil municipal accepte le remboursement complémentaire pour un montant de 1 146 € proposé par l'assureur pour le sinistre du 4 novembre 2023

- Participation de l'employeur au financement de la protection sociale pour le risque prévoyance.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs

territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque «Prévoyance», à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent. M. le Maire propose de fixer à 7 € par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque «Prévoyance».

Après avoir délibéré, les membres du conseil, avec 18 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention :

- accordent la participation financière de l'employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité,
- fixent le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation ou adhérant à un contrat personnel de prévoyance labélisé.
- indiquent que Comité Social Territorial va être consulté pour avis ;
- précisent que les crédits budgétaires nécessaires au versement de la participation financière aux agents seront inscrits au budget primitif ;
- autorisent le Maire à signer tous les documents y afférents pour cette participation.

- Renouvellement contrat à durée déterminée - Secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide la prolongation du contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif de 1 mois soit du 1er décembre 2024 au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré décide de créer à compter du 1er janvier 2025 un emploi permanent d'adjoint administratif territorial catégorie C à temps non complet pour une durée de 28 h hebdomadaire. Cet agent assurera les fonctions administratives et sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

- Création d'emploi au grade de rédacteur catégorie B.

M. le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Dordogne a émis un avis favorable pour la promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie sans quotas de l'agent Christelle ORTHLIEB au grade de Rédacteur.

Le Président du Centre de Gestion de la Dordogne a procédé à son inscription sur la liste d'aptitude (Arrêté N°A 2024 -171).

Afin de pouvoir nommer cet agent, une délibération de création d'emploi doit être prise par le conseil municipal. Celle-ci doit mentionner le grade, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi.

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent

Filière : Administratif - Catégorie : B - Cadre d'emplois : Secrétaires Généraux de mairie
- Grade : Rédacteur - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures - Date de nomination : 01/01/2025

Le conseil municipal autorise M. le Maire à modifier le tableau des effectifs à compter du 01/01/2025 pour intégrer la création d'emploi demandée.

- Rapports des commissions.

- La commission du personnel s'est réunie le lundi 7 octobre afin de procéder au choix de l'agent qui remplacera Mme Patricia RENOULT pendant sa mise en disponibilité : Il s'agit de Mme Léa PEREIRA, en contrat de remplacement du 7 novembre 2024 au 31 octobre 2025.

- La réunion pour la préparation du Téléthon a eu lieu le mercredi 16 octobre
- La commission de sécurité s'est réunie le 21 octobre avec M. VIDAL (département) pour décider de l'emplacement des feux pédagogiques

- Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 23 Septembre 2024

Prochain Conseil Municipal le mercredi 8 janvier à 19 h



• TRÈFLE GARDONNAIS

Samedi 30 novembre se déroulait l'Assemblée Générale du Trèfle Gardonnais dans les locaux de l'école de musique de Gardonne, en présence de M. Pascal DELTEIL, maire de Gardonne et conseiller départemental, M. Jérôme BETAILLE, maire d'Eymet, président de la Communauté de Communes des Portes Sud Périgord et conseiller départemental, Mme Sandra HEBLE, maire-adjointe de Lamonzie-Saint-Martin, Mme Marie-Claude JAVERZAT, conseillère municipale de Gardonne, et de nombreux adhérents ou sympathisants du Trèfle. Après lecture des différents bilans de l'année, la soirée a été interrompue par la remise de 2 médailles. Tout d'abord M. Patrick ROUGIER s'est vu remettre la médaille du Mérite Fédéral Vermeil pour ses 52 ans d'activité au sein de l'association, cette distinction lui a été remise par M. Michel SEJOURNE, président du Comité Départemental Dordogne-Agenais de la FSCF. Puis ce fut le tour de Mme Edwige ROUGIER de recevoir la Médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, pour son implication dans différentes associations comme le Trèfle ou encore l'Association de Anciens Combattants d'Algérie. C'est une délégation de Périgueux qui est venue tout spécialement pour cette occasion avec M. Francis MONTAGUT, président de l'association des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif de la Dordogne.

Nous leur adressons encore toutes nos félicitations.

La soirée s'est conclue par un pot de l'amitié.



CONCERT de NOËL / Samedi 21 décembre / Foyer-club - Entrée gratuite -

Programme :

- 16h : Petits concerts par les élèves de l'école de musique
- 17h30 : Atelier de Chorale éphémère, ouvert à tous
- 18h30 / 20h : Concert de Noël, avec l'Orchestre Pop Symphonique, l'Orchestre de Rue, la Chorale éphémère, et la présence du Père Noël